



SECTION SPORTIVE RANDONNEE PEDESTRE

PROCEDURE ET CALENDRIER

Procédure :

L'admission en section sportive est conditionnée à l'admission en BTSA Développement et Animation des territoires Ruraux.

Il convient donc de formuler un vœu sur Admission Post Bac en BTSA DATR.

Un candidat non admis en BTSA ne pourra pas être admis en section sportive.

La sélection se fait donc sur des critères scolaires pour l'admission en BTSA et sur des critères physiques lors de la journée de test.

Les résultats de la sélection en section sportive vous seront communiqués avant la date limite de classement des vœux sur APB. Ce qui laissera au candidat la possibilité de faire son classement en fonction de l'admission ou non en section sportive.

Calendrier :

Saisie des différents vœux sur APB : du 20 janvier 2017 au 20 mars 2016 à 18h.

Date limite de classement des vœux sur APB : 31 mai 2017

Date limite d'envoi des dossiers de candidature en section sportive : 28 avril 2017

Journée de test : mercredi 10 mai 2017 (Entretien de motivation le matin, randonnée test l'après-midi)

Envoi des résultats de la commission de sélection : **mardi 23 mai 2017**